
CONCOURS PHOTOS

J'AIME MA VILLE

Du 9 avril au 14 mai 2022

Règlement du jeu

Article 1 - Organisation

Pour valoriser les lieux les plus aimés de la ville par la population, la Mairie de Saint-Florent-sur-Cher organise, en partenariat avec l'association florentaise Les Âmes Solidaires, un concours photos gratuit intitulé **J'aime ma ville**. Le concours photos **J'aime ma ville** se déroulera **du 9 avril au 14 mai 2022**.

Article 2 – Conditions générales de participation

Chaque personne souhaitant participer à ce jeu, quel que soit son lieu de résidence, soumet sa photographie prise par elle-même d'un lieu insolite, d'un endroit souvenir ou secret se situant sur le territoire de Saint-Florent-sur-Cher.

3 catégories seront représentées :

- Catégorie 1 : les moins de 13 ans
- Catégorie 2 : 13 – 18 ans
- Catégorie 3 : les plus de 18 ans

Concernant les personnes mineures, le jeu se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

Une seule participation par personne sera admise pendant toute la durée du concours. La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas prendre de photos pour le compte d'autres participants sous peine d'annulation de participation. En cas de pluralité de participations, le participant sera exclu du concours.

La Mairie de Saint-Florent-sur-Cher se réserve le droit de ne pas accepter des photos ou des commentaires jugés inappropriés pour le concours, y compris, mais sans s'y limiter, tout contenu calomnieux, diffamatoire, obscène, pornographique, injurieux, offensant, profane ou portant atteinte aux droits d'auteur ou à tout autre droit de toute personne.

La participation à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 – Modalités

La photo devra être prise avec une qualité de 1400 px minimum soit en hauteur soit en largeur. Elle devra être envoyée par mail dans sa taille originale. Un fichier trop lourd pourra transiter par la plateforme de téléchargement gratuit [WeTransfer](#). Une seule photo sera acceptée.

La mairie se réserve le droit d'annuler la participation si la photo est de qualité médiocre.

La photo (format jpg, tiff, png...) ou le lien URL WeTransfer du fichier téléchargé devra être envoyé **avant le 20 avril 2022** par mail à communication@villesaintflorentsurcher.fr avec les mentions du lieu de la prise de vue, du nom, prénom, âge et adresse obligatoire.

Article 4 - Désignation des gagnants

Les photos sélectionnées seront exposées à la médiathèque municipale Robert-Desnos du 3 au 14 mai 2022. Un vote du public en ligne et à la médiathèque permettra de nommer 3 gagnants (1 par catégorie d'âges)

La remise des prix aura lieu la semaine suivante l'exposition.

Article 5 - Responsabilités

Les gagnants autorisent toute vérification concernant leur identité et leur domicile. Toute information d'identité ou d'adresse fautive entraîne la radiation du jeu et l'impossibilité de prétendre à un lot. Toute fraude entraîne la disqualification du participant.

Le fait de participer au concours photos implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et la renonciation à toute action de recours.

La Mairie de Saint-Florent-sur-Cher se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 6 – Renseignements et réclamations

Pour tout renseignement ou réclamation concernant le concours photos **J'Aime ma ville**, contacter le service communication de la Mairie de Saint-Florent-sur-Cher au 02 48 23 50 08 ou par mail à communication@villesaintflorentsurcher.fr .

Article 7 - Dépôt légal

Le présent règlement est disponible uniquement sur le site www.ville-saint-florent-sur-cher.fr